



Thibault de MONTBRIAL Pauline RAGOT Louis CAILLIEZ

Avocats Associés

Vinciane de SIGY Lara FATIMI Chloé VERGNES

Avocats Collaborateurs

Paris, le 13 mai 2024

Communiqué de presse pour Mesdames Dora MOUTOT et Marguerite STERN

Le 11 avril 2024 a paru aux éditions Magnus le livre *Transmania, enquête sur les dérives de l'idéologie transgenre*, fruit d'un travail de plusieurs années de Dora MOUTOT, auteure et journaliste, et Marguerite STERN, auteure et militante féministe.

Cette publication a occasionné un regain de haine et de violence à leur encontre, et un nouveau cap a été franchi dans l'intensité des menaces et intimidations qu'elles subissent au quotidien depuis près de 4 ans.

Parce qu'elles osent simplement rappeler la réalité biologique selon laquelle une femme est une « femelle adulte humaine », et parce qu'elles défendent les droits des femmes et des enfants via leur mouvement « FEMELLISTE », Marguerite STERN et Dora MOUTOT ont été prises pour cibles par des militants transactivistes extrêmistes qui les qualifient de « TERFs » (« Trans Exclusionary Radical Feminist »). Ces militants alimentent une véritable chasse aux sorcières à leur encontre et n'hésitent pas à recourir aux menaces de mort ou aux appels au meurtre dans le cadre de leur lutte idéologique, en toute impunité.

À titre d'exemples, à l'occasion de manifestations à Strasbourg et Paris les 4 et 5 mai derniers, ont été criés : « Dora Moutot au fond du Rhin ! » ; « Les transphobes au feu et Stern au milieu ! » ; « TERFs au bûcher ! ». Ce dernier propos a été publié au même moment sur le réseau social X par Madame Nina SERON-ABOUELFADIL, collaboratrice parlementaire de Madame Mathilde PANOT et conseillère municipale de Vitry-sur-Seine. Le lendemain, 6 mai, des transactivistes ont scandé « une TERF une balle, justice sociale ! » devant l'Université Paris-Panthéon-Assas où se tenait une conférence de Mesdames MOUTOT et STERN au sujet de leur ouvrage Transmania.

Tous ces propos tombent sous le coup de la loi et ont donc fait l'objet de plaintes déposées par nos soins.

Bien que légitimement inquiètes pour leur vie, Marguerite STERN et Dora MOUTOT ne cèderont pas et ne se laisseront jamais bâillonner : tout acte de violence, intimidation, cyberharcèlement, injure, diffamation, menace de mort, incitation à la haine ou provocation à commettre une infraction à leur encontre fera désormais l'objet d'un dépôt de plainte.

Le débat sur l'idéologie transgenre continuera d'avoir lieu dans les limites fixées par la loi pénale.

Louis CAILLIEZ

Avocat à la Cour

Lara FATIMI Avocat à la Cour

Membres du collectif Justitia de l'Institut Thomas More